



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2025 à 18.30 heures

Le premier décembre deux mille vingt-cinq à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 novembre 2025, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents :

MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD, Alain MARTI, Lucien VIGOUROUX, Maryse DEVEZE, Nathalie GROS CHAREYRE, Robert GOURDEL, Chantal BERTRAND, Marie-Christine ROUVIÈRE, Philippe BLATIÈRE, Gilles LOUSSERT, Christine LACROIX, Olivier PENIN, Alain GUY, Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON.

Pouvoirs de :

Roseline BRUNETTI à Robert CRAUSTE
Carole LOUCHE à Christine LACROIX
Françoise DUGARET à Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD
Michel DE NAYS CANDAU à Claude BERNARD
Armel JOUANNET à Philippe BLATIÈRE
Jean-Pierre FILHOL à Charly CRESPE

Absente excusée :

Marièle BOURY

Suite à la commission « développement économique et touristique » qui s'est tenue le 04 novembre 2025, il est proposé les tarifs suivants :

Objet	Période	Détails	Tarifs T.T.C. 2026
Marie-Curie (parking fermé)	Annuelle	Une place numérotée (Lecture de plaque)	350,00 €
Vent Larg (parking fermé)	Annuelle	Une place numérotée	350.00 €
		Forfait de remplacement de clé	30,00 €
Square des Marins (emplacements réservés) <i>Quai du 19 mars 1962</i>	Annuelle	Une place numérotée	350,00 €
Impasse des Pins (emplacements réservés)	Annuelle	Une place numérotée	350,00 €

Informations concernant le Parking Vent Larg :

Critères location annuelle :

Priorité aux résidents de l'immeuble « Le Florence », résidence principale ou secondaire.

Documents à fournir :

La taxe foncière (N, N-1) ou l'avis d'imposition sur le revenu (N, N-1),
Une pièce d'identité du demandeur,
La carte grise du véhicule du résident.

.../...

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20251201-DELIB25-11-24A-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Département du GARD
Ville de Le Grau-du-Roi
☎ 04-66-73-45-45

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

DELIBÉRATION N°

2025-11-24A

Secrétaire :

Nathalie GROS CHAREYRE

ONT VOTÉ

POUR	CONTRE	ABST.
22	5	1

Objet :

OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
BUDGET ANNEXE
RÉSEAU SERVICE
URBAIN RSU
STATIONNEMENTS
PAYANTS :
TARIFS 2026

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Informations concernant le parking Marie Curie :

Critères :

Dispositif réservé aux résidents permanents à l'année, dans le périmètre défini de l'hyper centre à raison d'un par foyer.

Critères complémentaires :

Difficulté de mobilité sur présentation de justificatifs (carte d'invalidité ou certificat médical),
Antériorité du dossier sur la base de la date de la première demande.

Documents à fournir :

L'avis d'imposition sur le revenu (N, N-1),
Une pièce d'identité du demandeur,
La carte grise du véhicule du résident.

Objet	Période	Détails	Tarifs 2026
Aire naturelle de stationnement des Baronnets	Voir dates sur arrêté de stationnement	Voiture (journée)	7,00 €
		Voiture (tarif réduit à partir de 16 h 30)	4,00 €
		Véhicule hors gabarit de + 2 m de hauteur	15,00 €
		Moto (à partir de 125 cm3)	3,00 €
		Véhicule des clients des organismes d'accueil de vacances installés sur la route de l'Espiguette et signataire de la convention d'utilisation de la navette de transport de personnes hors juillet-août	3,50 €
		Abonnement 7 entrées voitures	30,00 €
		Abonnement 7 entrées motos	13,00 €
		Confection macaron "résident"	12,00 €
		Confection macaron "résident" pour camping-car et véhicule de + 2 mètres de hauteur ou fourgon	20,00 €
		Confection macaron "extérieur" (non résident sur la commune)	100,00 €
		Confection macaron "professionnel" (plagistes, vendeurs ambulants sur la plage - maximum : 20 macarons (la plaque d'immatriculation faisant foi))	20,00 €

Aire naturelle de stationnement des Baronnets :

Critères :

Élargissement à un membre du foyer pour les macarons Baronnets résident.

Documents à fournir :

La taxe foncière (N, N-1 pour propriétaire) ou l'avis d'imposition sur le revenu (N-1) ou la taxe d'habitation (N, N-1) ou attestation d'hébergement ou autre justificatif domicile,
Une pièce d'identité du demandeur,
La carte grise du véhicule du résident.

.../...

Informations :

Dispositif d'accès étendu à 20 macarons professionnels - parking des Baronnets.

Partenariat avec les clubs naturistes, application du tarif résident sur les macarons-parking Espiguette.

Par ailleurs, dans le cadre du protocole, des macarons peuvent être délivrés à titre gracieux aux mairies des communes avoisinantes et des villes jumelées, ainsi qu'aux structures liées au service public (centre de secours).

**Sous la présidence du docteur Robert CRAUSTE, maire,
Président de la communauté de communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,**

Le conseil municipal, après délibération, se **prononce favorablement** sur ces propositions, **valide** ces tarifs et **autorise** monsieur le maire **à signer** tous documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président de la communauté de communes « Terre de Camargue »,

Conseiller départemental du Gard,

Docteur Robert CRAUSTE.

La secrétaire de séance,

Nathalie GROS CHAREYRE.



Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20251201-DELIB25-11-24A-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025